

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 28 mai 2018**

---

Délibération n° 2018 – 28/05/2018 – 12

*Diplômes nationaux*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 14 mai 2018

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 29 voix pour (unanimité) :**

- **l'ouverture à l'alternance de la licence professionnelle « Production industrielle conception et production aéronautique » portée par l'IUT Le Creusot,**
- **les demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2018, transmises par les composantes.**

Dijon, le 29 mai 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte-rendu de la Commission de la pédagogie du 26 avril 2018  
Tableau des diplômes nationaux*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## DIPLOMES NATIONAUX

CP 26 avril 2018 et CFVU 14 mai 2018

Porteurs de projet :	Objet :	Observations CP	<b>AVIS CFVU</b>
Olivier LALIGANT IUT Le Creusot	Ouverture à l'alternance de la LP Production Industrielle Conception et Production Aéronautique	Voir compte rendu CP	<b>Vote favorable à l'unanimité</b>
Composantes de l'UB	Demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2018 <i>(voir document en annexe)</i>		<b>Vote favorable à l'unanimité</b>
Philippe ROPERS Magali SEGUIN IRTESS	Fiches filières pour 4 formations (grade Licence)		<b>Report à une CFVU ultérieure</b>
Albert DIPANDA ESIREM	Demande d'ouverture d'un Master parcours International « Sécurité des systèmes numériques » au sein de la mention Informatique		<b>Vote favorable moins 3 Contres et 4 Abstentions</b>

## Demandes de modifications des fiches filières

**COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE du 26 avril 2018**

**CFVU du lundi 14 mai 2018**

Composante	Type diplôme	Mention / Spécialité / parcours	Semestre	UE	Modification(s) demandée(s)	Justifications et/ou observations	Date validation UFR
UFR SCIENCES ET TECHNIQUES S. Jacquir	Licence 1	Sciences Technologies Santé (STS)	2	Phys2B Expériences de Physique	TD=0h, TP=13h Evaluation session 1 : EP (épreuve pratique) Evaluation session 2 : Report de note Coeff CC = 0 Coeff EP = 1,5	Il y'a eu une Inversion dans les intitulés des modules Phys2B et Phys2C	9 mars 2018
				Phys2C Compléments de Physique	TD=13h, TP=0h Evaluation session 1 : CC Evaluation session 2 : CT Coeff CT = 1,5 Coeff CC = 1,5		
	Master 1	MEEF Physique-Chimie	1 et 2	UE1 et UE2	Tous les EC théoriques des UE1 et UE2 ont été regroupés dans une même UE1 aux S1 et S2. La nouvelle UE2 est désormais purement expérimentale avec une partie dédiée à la physique et une autre à la chimie. Les ECTS et les coefficients ont été ajustés en conséquence.		

<b>UFR SCIENCES ET TECHNIQUES</b> D. Sgny E. Decorse			2	UE1	Un nouvel EC a été créé dans l'UE1 du S2. Cet EC intitulé " <b>Analyse documentaire</b> " aura pour but de préparer spécifiquement les étudiants aux nouvelles épreuves du CAPES de physique-chimie basées sur des documents disciplinaires et didactiques. Ces nouvelles épreuves seront utilisées dès cette année au CAPES. Cet EC complétera les enseignements disciplinaires plus traditionnels de physique et de chimie de l'UE1. Cet EC sera évalué par deux épreuves blanches de CAPES, une en physique et une en chimie. Le nombre d'heures totales n'est pas modifié et les ECTS et coefficients ont été modifiés pour tenir compte de cette nouvelle architecture.	
			2	UE2	L'ancien EC3 de l'UE2 du S2 a été supprimé et fusionné avec les EC1 et EC2.	
			1 et 2	UE3	Les intitulés des UE3 aux S1 et S2 ont été modifiés et correspondent aux nouveaux contenus du cours dispensés dans ceux-ci.	
<b>UFR SCIENCES ET TECHNIQUES</b> JL. Baril	<b>Licence 3</b>	<i>Informatique</i>	5	Base de données	Pour le type d'évaluation en session1 remplacer EP+CT par CC+CT	Rééquilibrer le nombre de projets dans le semestre 5
<b>UFR SCIENCES ET TECHNIQUES</b> D. Michelucci	<b>Master 1</b>	<i>Informatique</i> SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE	1	4.1 système gestion documents	Coeff CT : 2, coeff TP : 1 (actuels CT : 1.5, TP : 1.5)	Demandé par le responsable du module
			1	4.2 génie logiciel et env. Prof.	Coeff CT 2, coeff TP 1 (actuels CT : 1.5, TP : 1.5)	Demandé par le responsable du module
			2	6 Réseaux	Coeff CT 4, coeff TP 2 (actuels CT : 3, TP : 3)	Demandé par le responsable du module

<b>UFR SCIENCES ET TECHNIQUES</b> E. Bodio - P.Le Gendre	<b>Master</b>	<i>Chimie</i> parcours « <b>Molecular chemistry and Metals for Health and sustainable Development</b> » (MMHD)	3		Projet tutoré passant de 55 h (dont 15h encadrées) à 73 h (dont 30h encadrées)	Le calendrier étant compatible avec l'alternance, les cours et projet tutoré se répartissaient sur 9 semaines. Afin, d'alléger le rythme des enseignements, cette répartition se fait désormais sur 10 semaines (d'où un projet tutoré allongé). Remarque : l'encadrement sur le projet tutoré étant réalisé bénévolement, aucune heure supplémentaire n'est demandée.
	<b>Master</b>	<i>Chimie</i> parcours « <b>Molecular chemistry and Metals for Health and sustainable Development</b> » (MMHD)	3	UE14D 14.1	Il a été précisé que l'épreuve terminale de l'UE 14.1 est un oral en session 1 et 2	Ce mode de contrôle des connaissances est plus adapté à une matière où il est demandé de discuter des stratégies.
<b>UFR SCIENCES ET TECHNIQUES</b> C. Labrière Chazal	<b>Master 1</b>	<i>Mathématiques et applications</i> parcours « <b>Mathématique s pour l'informatique graphique et la statistique</b> » (MIGS)	2	MIGS2-4 « Géométrie et CAO »	Changement d'intitulé : « Géométrie algorithmique »	Légère évolution du contenu : la partie du programme de l'UE en lien avec la CAO n'est plus traitée. La partie géométrie algorithmique est faite de façon plus détaillée.

<b>UFR STAPS</b> Mme Anne-Marie LEBRUN	<b>Master 2</b>	<i>MANAGEMENT DU SPORT</i> parcours « <b>Consommation et Commercialisation des Marques de Sport et de Destination</b> » (CCMS & D)	4	41	Précisions type d'évaluation : Oraux et/ou écrit		22 mars 2018
<b>UFR STAPS</b> M. Patrick BOUCHET	<b>Licence 3</b>	<i>MANAGEMENT DU SPORT</i>	5	52	Modifications coefficient		17 mai 2018
			5	55	Précisions sur le type d'évaluation		17 mai 2018
			6	61	Regroupement des ECTS et précisions sur le type d'évaluation – Modifications coefficients		17 mai 2018
			6	62	Regroupement des ECTS et précisions sur le type d'évaluation – Modifications coefficients		17 mai 2018
			6	63	Suppression de la matière « Relation clientèle » et augmentation volume horaire « CV en ligne » - Répartition des ECTS sur les matières – Précisions sur le type d'évaluation – Modifications coefficients		17 mai 2018
			6	64	Regroupement des ECTS et précisions sur le type d'évaluation – Modifications coefficients		17 mai 2018
			6	65	Modifications coefficients		17 mai 2018
<b>UFR STAPS</b> M. Florent FOUQUE	<b>DU</b>	<b>ESAPS</b> - Educateur Sportif pour l'Activité Physique de Santé	1 et 2	1, 2, 3, 4, 5	Modifications coefficients Validation Poursuite d'étude	Remarque : <b>Ce sont des nouvelles modifs apportées au DU ESAPS</b> Les premières modifs ont été votées à la CP 01/03/18 et CFVU 12/03/18 et sont déjà intégrées dans les FF ;	



<b>IUT Le Creusot</b>  Olivier AUBRETON, chef de département GEII	<b>DUT</b>	<b>GEII</b> - Génie électrique et informatique industrielle	3	1	Création de deux parcours : IAtronique et EAtronique	Proposition d'évolution de la maquette pédagogique GEII Le Creusot : Depuis le mois de septembre 2017, l'équipe pédagogique du département Génie Electrique et Informatique Industrielle de l'IUT du Creusot, a mené une réflexion sur l'évolution de la formation destinée à se rapprocher des tendances rencontrées dans le monde industriel. Rappelons que le programme du DUT GEII est décrit par un programme pédagogique national dans lequel sont défini des modules de formation de type tronc commun et des modules complémentaires. Chaque département a la possibilité de proposer une adaptation de ce programme pédagogique, fonction de ses compétences et de l'évolution des besoins industriels (dans une limite de 20% de la maquette pédagogique). Dans ce cadre, le département GEII de l'IUT du Creusot, propose de mettre en place, à partir de la rentrée universitaire 2018, plusieurs modules liés à l'industrie 4.0 et portant sur les thématiques de l'informatique embarquée, les automatismes et la robotique. Ces évolutions portent principalement sur les modules complémentaires des deux parcours de 2 <sup>ème</sup> année : - Parcours IAtronique : Informatique,	
			3	1	Ajout d'une matière "Informatique (C++ approfondi)"		
			3	2	Suppression de la matière "cycle de vie du produit"		
			3	2	Ajout de la matière "recherche et développement d'ensembles pluritechnologiques"		
			3	3	Ajout de la matière "capteur – vision"		
			4	2	Création de deux parcours : IAtronique et EAtronique		



			4	2	<p>Ajout des matières "recherche et développement d'ensembles pluritechnologiques", "automatismes et supervision" et "robotique mobile" pour le parcours IAtronique et "robotique industrielle" pour le parcours EAtronique</p>	<p>Automatisme et électronique // anciennement appelé Automatismes et Systèmes, ce parcours intégrera un module d'enseignement dédié à Linux embarqué (OSL3C en lieu et place de FPG3C) et un module dédié à la robotique mobile (ROB4C en remplacement d'une partie du module RI4C).</p> <p>- Parcours EAtronique : Electrotechnique, Automatismes et électronique // anciennement appelé Electrotechnique et Electronique de Puissance, ce parcours intégrera un module d'automatismes et supervision (AS4C) et un module de robotique industrielle (IRO4C). Ces deux modules remplaceront le module ENER4C.</p> <p>Pour les deux parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le module CDVP3 a été supprimé, l'enseignement étant déjà réalisé par ailleurs (ER1 et ER2 en première année).</li> <li>- Les modules ER3 et ER4 ont été rebaptisés RDS3 et RDS4 pour « Recherche et Développement d'ensembles pluri-technologiques ». Le contenu est inchangé.</li> <li>- Le module PCEM3 devient CAV3 pour « Capteurs et Vision ». Ce module permettra d'aborder la thématique des systèmes d'imagerie et du traitement des images.</li> </ul> <p>L'ensemble des modifications de modules ne dépasse pas 120 heures de face à face pédagogique, soit un pourcentage de moins de 7% du programme pédagogique national.</p>
--	--	--	---	---	---	---

						Elles n'auront aucune influence sur le volume complet des heures de la formation. De plus, une attention particulière a été portée à la pratique et la mise en situation de l'étudiant, élément déterminant pour son acquisition de compétences.	
<b>IUT Le Creusot</b> Marc BOULÉ Responsable de la LP	<b>LP</b>	<i>Industrie Aéronautique</i> Parcours « <b>Conception et industrialisation</b> »	-	2	Changement de coefficient pour la matière "thermodynamique : coeff. 3 au lieu de 4	Equilibrage du poids de l'enseignement théorique avec le poids de l'enseignement pratique en entreprise, sans affaiblissement des blocs de compétences.	
				4	Changement de coefficient pour la matière "Conception : coeff. 2 au lieu de 3		
				6	Changement de coefficient pour la matière "CFAO" : coeff. 2 au lieu de 3		
				7	Changement de coefficient pour la matière "Projet tuteuré" : 3 au lieu de 6		
				7	Changement de coefficient pour la matière "projet industriel" : coeff. 18 au lieu de 12		

				8	Disparition de l'UE8 (stage) car la formation est en alternance		
				-	Dans le total des heures, les 75 heures de projet tuteuré (en autonomie), n'apparaissent plus (=450 h d'enseignement, au lieu de 525)		
IUT Le Creusot Hubert DERODE, Responsable de la LP	LP	Mécatronique, robotique Parcours : « Robotique industrielle »	-	-	Légère modification de la ventilation du volume horaire étudiant (CM – TD - TP) : Page 1 – en-tête de la fiche filière : 93 h de CM (au lieu de 97), 111 h de TD (au lieu de 110) et 246 h de TP (au lieu de 243)	Equilibrage théorie / pratique	
	LP	Mécatronique, robotique Parcours : « Mécatronique »	-	-	Légère modification de la ventilation du volume horaire étudiant (CM – TD - TP) : Page 1 – en-tête de la fiche filière : 148 h de TD (au lieu de 156) et 231 h de TP (au lieu de 223)		
<b>OUVERTURE DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE – PRODUCTION INDUSTRIELLE parcours « CONCEPTION ET PRODUCTION AERONAUTIQUE » EN ALTERNANCE</b>							
<b>Création d'un DU « #ICI 4.0 » (#initiatives #se Construire #Innovation) - extension du DU « ICI »</b>							
UFR Lettres et Philosophie	Master 1	Sciences du langage parcours « Français langue étrangère et aires linguistiques » (FLEAL)	1	UE3	Les deux TD au choix (« Domaines afro-asiatique et sino-tibétain » et « Domaine indo-européen ») deviennent de simples TD (2 groupes) du CM « Typologies des langues et analyse contrastive » : un groupe TD pour le parcours Fleal et un groupe TD pour le parcours SDL.	- en tant que cours au choix, il y a l'impossibilité d'assurer une répartition équitable entre les étudiants de M 1 (SOL +Fleal) : cette année, 96 étudiants inscrits dans le TD « Domaine afro-asiatique » contre 12 inscrits dans le TD « Domaine indo-européen»; d'où	29/03/18

						<p>l'impossibilité d'assurer dans de bonnes conditions un TD avec un groupe de plus 90 étudiants !</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en tant que simples TD du CM, ces enseignements peuvent s'adapter plus facilement aux profils linguistiques des étudiants, pas toujours concernés par les intitulés proposés initialement;</li> <li>- ces TD au choix sont liés au contenu du CM « Typologie des langues », donc l'organisation d'épreuves d'examens différentes n'est pas justifiée.</li> </ul>	
<b>Master 1</b>	Sciences du langage parcours « <b>Sciences Du Langage</b> » (SDL)	1	UE1	<p>Les deux TD au choix (« Domaines afro-asiatique et sino-tibétain » et « Domaine indo-européen ») deviennent de simples TD (2 groupes) du CM «Typologies des langues et analyse contrastive » : un groupe TD pour le parcours Fleal et un groupe TD pour le parcours SDL.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en tant que cours au choix, il y a l'impossibilité d'assurer une répartition équitable entre les étudiants de M 1 (SOL +Fleal) : cette année, 96 étudiants inscrits dans le TD « Domaine afro-asiatique » contre 12 inscrits dans le TD « Domaine indo-européen»; d'où l'impossibilité d'assurer dans de bonnes conditions un TD avec un groupe de plus 90 étudiants !</li> <li>- en tant que simples TD du CM, ces enseignements peuvent s'adapter plus facilement aux profils linguistiques des étudiants, pas toujours concernés par les intitulés proposés initialement;</li> <li>- ces TD au choix sont liés au contenu du CM « Typologie des langues », donc l'organisation d'épreuves d'examens différentes n'est pas justifiée.</li> </ul>	29/03/18	
<b>Master 2</b>	Information-Communication parcours « <b>Euromédias</b> »	3 et 4		<b>Changement de l'intitulé de la formation : Master 2 Médias et Création numérique</b>	<p>Gagner en visibilité et en compréhension pour les étudiants (hors département Info-Com de l'UFR) notamment à l'échelle nationale et internationale. Le nouvel intitulé reflète davantage le contenu de la formation (journalisme, communication,</p>	29/03/18	

						numérique) et ses spécificités (la dimension européenne étant limitée). Cet intitulé plus lisible augmentera l'attractivité du master du côté des potentiels étudiants candidats et facilitera aussi le recrutement des diplômés auprès des employeurs	
			3	3 et 5	Suppression de l'enseignement « Edition (PAO / secrétariat de rédaction) » (UE3) et redistribution des 12h TD en « Projet Collectif » (UE5)	La formation en PAO ayant été renforcée en L3 SIC et M1 SIC, ce cours d'initiation en M2 était devenu redondant. Le perfectionnement en PAO aura lieu dans le TD "Projet Collectif" / UE5 qui passe donc de 40h+34h (projet pédagogique encadré) à 52h+34h (projet pédagogique encadré).	29/03/18
			3	3	Pour le TD "Création Web" de l'UE3, les crédits ECTS sont portés à 4, et le coefficient à 2	Rééquilibrer la répartition globale des crédits et coefficient, en cohérence avec le poids des enseignements et exigences d'évaluation	29/03/18
	<b>Licence 1</b>	<i>Info-Com</i>	1 et 2	UE1 et UE3	Le cours « d'étude de l'image » du S1 UE3 passe au S2 en UE1 à la place du cours « Histoire des industries culturelles » et inversement.	Changements au niveau de l'équipe enseignante	29/03/18
	<b>Licence 1 et 2</b>		1 à 4	UE4	Les modalités de contrôle des connaissances de la matière « arts visuels » en session 2 passent de « oral » à «écrit 2h»	Harmonisation avec la fiche filière de la licence lettres	29/03/18
	<b>Licence 2</b>		3 et 4	UE1 et UE2 S3	Suppression des TD d'histoire des TIC qui sont attribués à la matière « humanités numériques »	Changements au niveau de l'équipe enseignante	29/03/18
				UE3 S4	La matière « revue de presse » devient « pratique de l'écriture »		
	<b>Licence 3</b>		5	UE3	Suppression des heures CM de la matière «écriture journalistique»	Changement pédagogique	29/03/18

Master 1	Information-Communication parcours « Sciences de l'Information et de la Communication » (SIC)	1	1	Suppression du cours : «Droit du numérique »	Développement de nouveaux axes de formation et de recherche	29/03/18
		1	1	Changement d'intitulé d'un cours : communication d'entreprise > sociologie de la culture	Intégration d'un nouvel EC et développement de nouveaux axes de recherche	29/03/18
		1	2	Changement d'intitulé de l'UE : « Méthodologie de la communication » > « Stratégies de communication »	Meilleure cohérence avec le contenu	29/03/18
		1	2	Changement de coefficient pour « conduite de projet » : 3 > 2	Rééquilibrage pratique/théorie	29/03/18
		1	2	Changement du mode d'évaluation pour «Communication événementielle » : contrôle continu »	Adaptation à la pratique pédagogique	29/03/18
		1	4	Changement d'intitulé de l'UE : « Stratégies de communication »	Meilleure lisibilité	29/03/18
		1	4	Changement du mode d'évaluation pour «LV1 Anglais appliqué» : contrôle continu »	Adaptation à la pratique pédagogique	29/03/18
		1	4	Changement de coefficient pour « Atelier PAO » : 3 > 2	Rééquilibrage pratique/théorie	29/03/18
		1	5	Changement du mode d'évaluation pour «séminaire de recherche» : contrôle continu »	Adaptation à la pratique pédagogique	29/03/18
		1	5	Changement du mode d'évaluation pour «séminaire professionnel» : contrôle continu »	Adaptation à la pratique pédagogique	29/03/18
		2	6	Changement d'intitulé d'un cours : « communication des collectivités publiques » > « sociologie de l'économie des médias »	Intégration d'un nouvel EC et développement de nouveaux axes de recherche	29/03/18

			2	7	Changement d'intitulé d'un cours : « Outils collaboratifs » > « analyse des données »	Continuité de l'axe « traitement des données » de la licence au M2 CNO	29/03/18	
			2	8	Changement de volume horaire pour le séminaire professionnel : 0h > 18h	Renforcement de l'ouverture au monde professionnel	29/03/18	
			2	9	Changement de volume horaire pour les projets collectifs et personnels : 12h > 24 h	Développement de la pédagogie en mode projet	29/03/18	
			2	9	Ajout de la mention « ou mémoire de recherche » pour le stage	Développement de l'axe recherche dans la formation	29/03/18	
	<b>Master 2</b>	<i>Information Communication</i> parcours « <b>Sciences de l'Information et de la Communication</b> » (SIC)		3	UE1	Modification des volumes horaires	Ajustements après 1 an d'expérience	29/03/18
				3	UE3	Changement d'intitulé : Médiation des savoirs	Changement d'intitulé en relation avec la reconfiguration des axes thématiques du laboratoire d'accueil	29/03/18
				3	UE4	Changement d'intitulé : Cultures	Changement d'intitulé en relation avec la reconfiguration des axes thématiques du laboratoire d'accueil	29/03/18
				3	UE5	Changement d'intitulé : Transition socio-écologique	Changement d'intitulé en relation avec la reconfiguration des axes thématiques du laboratoire d'accueil	29/03/18
				4	UE6	Nouvelle modalité d'évaluation (enseignement « Bibliographie pour la recherche): dossier	Type d'évaluation plus adapté au contenu de cet enseignement	29/03/18

	Master 2	Information Communication parcours « <b>Communication numérique des organisations</b> » (CNO)	3 et 4	UE1, UE2, UE5 et UE6	Suppression de l'ancienne UE 1 « Gestion de l'information » et redistribution des deux enseignements dans l'UE 5 et l'UE 6. L'ancienne UE2 « Communication interne » devient UE1.	Renforcement du volet pédagogique consacré à la Communication et la cohérence entre les intitulés des UE et leur contenu.	29/03/18
			3	UE2 et UE4	L'ancienne UE 4 « Communication externe » devient UE2.	Renforcement du volet pédagogique consacré à la Communication et la cohérence entre les intitulés des UE et leur contenu.	29/03/18
			3 et 4	UE8 à UE4	L'ancienne UE 9 devient UE8 et ainsi de suite.	Conséquence de la suppression d'une UE.	29/03/18
			3 et 4	UE1 et UE6	Déplacement du cours « Actions de formation et communication interculturelle » dans l'UE1 (au 1er semestre) avec un nouvel intitulé : « Actions de formation interne »	L'UE dans laquelle le cours a été déplacé porte sur la communication interne, traitée dans le cadre de cette intervention	29/03/18
			3	UE3	Le cours « Analyse de données » change d'intitulé et devient : « Analyse stratégique de données »	Les analyses s'appliquent au domaine de la communication et du marketing et ont donc une visée stratégique	29/03/18
			4	UE6	Le cours « Communication et développement durable » change d'intitulé et devient : « Communication et transition écologique »	Cet intitulé plus général permet d'aborder les différentes facettes de la transition écologique à partir de ses implications communicationnelles et sociales	29/03/18
			3 et 4	UE1, UE2, UE3, UE5, UE6	Modification des coefficients	Ajustements après 1 an d'expérience	29/03/18



			3 et 4	UE1, UE5, UE7, UE8	L'ensemble des contrôles passent en Contrôle Continu	S'agissant d'une formation professionnelle, la plupart des épreuves est constituée par des projets ou des mises en situation. L'équipe pédagogique a décidé d'opter pour cette solution.	29/03/18
			3 et 4	UE3, UE4, UE5, UE6, UE7, UE8	Modification des volumes horaires	Nous avons allégé les cours « Dématérialisation et archivage »(UE6) et « Technologie Démocratie et Territoires » (UE5) pour renforcer les cours « Création numérique » UE3 et UE 8), « Projets collectifs » (UE4 et UE8) et « Séminaire professionnel » (UE7), dispositifs d'enseignement cruciaux pour la formation.	29/03/18
	<b>Master</b>	Lettres parcours « <b>Lettres Modernes</b> »	S1 à S4		Remplacer l'intitulé du parcours « Lettres » par « Littérature : histoire et valeurs » En laissant la parenthèse (Deux options recherche et appliquées)	- permet d'adosser le master de Lettres Modernes aux deux axes du centre de recherche CPTC - les étudiants doivent en effet pour certaines UE assister aux séminaires du centre (compte rendus évalués)	29/03/18
	<b>Master</b>	Lettres parcours « <b>Lettres Modernes</b> »	S1 à S4	- UE1 « Littérature française enseignement » - UE2 « Séminaires de recherche »	Deviennent respectivement - UE2 « Fondamentaux de la littérature » (pour la seule maquette de LM)  - UE1 « Séminaires de littérature »	- distingue la maquette de LM de celle des MEEF - permet d'afficher l'importance des séminaires dans la maquette de LM	29/03/18
<b>Master 1</b>		S1	UE2 actuelle	- remplacer un des deux séminaires de SDL proposés par un séminaire « Littératures anciennes »	- un seul séminaire de SDL est en réalité proposé aux étudiants - il n'y a plus de Master Lettres classiques, nous avons donc décidé d'intégrer un séminaire sur les auteurs de	29/03/18	

					!Antiquité dans notre maquette.	
		S1 et S2	UE2 actuelle : certains séminaires ne sont pas proposés aux LMA	Tous les séminaires de l'UE1 (modifiée) sont 1P-rOP-OSés aux LMA	- rien ne justifie la restriction de séminaires aux LMA dont certains font un vrai travail de mémoire durant leur M1. Il y a d'ailleurs eu des demandes d'exception cette année.	29/03/18
		S1	UE3 « outils » Le choix se faisait entre 2 cours	- nous introduisons 12h de latin parmi les 1 choix d'outils des étudiants (mêmes coefficients et crédits que les autres choix proposés) - nous ouvrons une formation de 12h à un logiciel d'édition de texte, pour les LMA et les LMR  les étudiants ont désormais le choix entre 4 cours pour cette UE3	- le cours de latin est mutualisé avec celui de L3 il permet aux futurs agrégatifs d'avoir un cours de latin en M1 (indispensable à la pré-préparation de l'agrégation de LM) - la formation au logiciel est financée par des heures récupérées sur le master à distance. Elle permet à ceux qui vont candidater au master Métiers du livre (M2) d'avoir une préparation - durant le M1.	29/03/18
	<b>Masters 1 et 2</b>	S1 à S4	UE2 actuelle : - 3 séminaires de littérature française et comparée sont proposées (S1-S2-S3) avec une indication de siècle - au S4, 2 séminaires (LF, LC) sont proposées, avec	UE1 modifiée (S1, S2, S3) L'indication séculaire disparaît pour les séminaires de littérature française Un des 3 séminaires prend pour intitulé « Outils et méthodes de la recherche » Un autre est intitulé « Littérature française ou littérature comparée » Le 3 <sup>ème</sup> reste « littérature française »  Pour le S4 : Un séminaire est indiqué « Outils et méthodes de la recherche » L'autre est intitulé « Littérature française ou	- nous souhaitons introduire des séminaires de méthodologie de la recherche dans notre master. - l'affichage simplifié permet la construction de séminaires transversaux aux périodes de spécialisation des enseignants - la répartition entre Littérature française et littérature comparée est respectée et sera validée chaque année au moment de la constitution des programmes	29/03/18

	<b>Master 2</b>			l'indication « Histoire littéraire » pour la littérature française	comparée »			
			S4	UE1 actuelle à 12h TD	L'UE2 modifiée passe à 12h CM (soit 18h TD)		Cette UE a été « sabrée » lors des coupes de l'année 2016-2017 {de 30 TD à 12h TD). On lui redonne quelques heures, financées par la réévaluation du master à distance. Elle est ainsi alignée sur les 18hTD de l'UE1 au S3.	29/03/18
			S3	UE3 « outils » Le choix se faisait entre 2 cours	Nous introduisons la possibilité de choisir, l'Ancien Français, à côté du latin et de la recherche documentaire. - le choix se fera entre 3 cours et non 2.		Ce cours existe à destination des CAPES: la mutualisation vise la pré-préparation des futurs agrégatifs.	29/03/18
	<b>FOAD Master à distance</b>	Option « Recherche Littéraire » et option « Recherche et savoirs didactiques »	M1	UE1 et UE2	- les UE 160 400, 160 410, 160 412, 160430, 160 455 - 6ME406, 16 ME 407 - passent de 24h CM à 19h CM+ 5hTD		nous alignons les volumes horaires enseignants du master à distance sur ceux du master en présence pour financer la formation à un logiciel en UE3, et provisionner des heures mutualisées M EEF /Recherche (voir document FF)	29/03/18
			M2	UE1 et UE2	les UE 16D502, 16D 500 16D530 passent de [24hCM à 19hCM + 5hTD		Idem	29/03/18
			M1/M2	UE1 UE 16D400 « Littérature et imaginaire »	devient 16D40A0 « Outils et méthodes de la recherche »		Cet intitulé reporte sur le master à distance la modification proposée en présentiel (voir ci- dessus)	29/03/18
	<b>Master 2</b>	<b>Liptherapi</b>	3 et 4		S3 UE1 Discipline mise à niveau chimie CT écrit de 30mn en seconde session Si effectif inférieur à 20 étudiants en S3 :		Ajustement de	Conseil UFR

UFR des Sciences de Santé				<p>l'UE 4 + 5 devient UE4 ; l'UE 6 + 7 devient UE6 ; l'UE projet tutoré devient UE5</p> <p>- Règles de compensation ajout de la mention : « <i>Toutefois, aucune compensation semestrielle ne pourra s'exercer lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE ou à un semestre est inférieure à 8/20</i> »</p> <p>- Règles de validation et précisions modification du texte devient :</p> <p>« <b>Pour un effectif ≥ 20 étudiants, l'étudiant doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 pour les UE 1, 2 et 3 (unités transversales et unité commune) avec une possibilité de compensation entre ces 3 UE selon les conditions énoncées précédemment. Deux UE optionnelles seront choisies parmi les 4 proposées UE4 (6ECTS), UE5 (3ECTS), UE6 (6ECTS) et UE7 (3 ECTS) pour un total de 9 ECTS. L'étudiant doit obtenir une note au moins égale à 10/20 dans chacune des deux UE optionnelles de spécialisation choisie ainsi que dans l'UE8, projet tutoré (écrit et oral compensables pour ce dernier). Pour le calcul de la moyenne générale, les UE2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont affectées chacune d'un coefficient 6. Les UE 1 et 8, projet tuteuré, sont affectées chacune d'un coefficient 3. Le stage est affecté d'un coefficient 30. Pour un effectif &lt; 20 étudiants, l'étudiant doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 pour les UE 1, 2 et 3, 4 et 6 avec une possibilité de compensation entre ces 5 UE (de tronc commun) selon les conditions énoncées précédemment. Il doit en revanche obtenir une note au moins égale à 10/20 dans l'UE5 projet tutoré (écrit et oral compensables pour ce dernier). Les UE 2, 3, 4 et 6 sont affectées chacune d'un coefficient de 6. Les UE 1 et 5, projet tuteuré, sont chacune affectées d'un coefficient de 3. Le stage est affecté d'un coefficient 30. »</b></p> <p>- Mémoire en Anglais = 20 pages (et non plus entre 30 et 40)</p>	MCC	03/04/18
		Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP2)	1 et 2	<p>Nombre d'heure total passe de 641.50h à 781.50h (ajout d'un stage officinal obligatoire de 4 semaines cf modification de l'arrêté)</p> <p>- Changement de nom du gestionnaire de scolarité</p> <p>- Changement des dénominations des orientations professionnelles qui étaient Officine, Industrie, Biologie, Recherche et qui deviennent Officine, Industrie / recherche, Pharmacie hospitalière (internat), Biologie médicale (internat), Recherche (internat)</p> <p>- Modalités d'accès à l'année de formation de plein droit PACES ajout de la mention avec rang de classement correspondant au numerus clausus</p> <p>- Semestre 3 UE sciences fondamentales discipline Apprentissage des techniques et gestes de base, Biologie cellulaire, Analyse chimique MCC de session 1 qui étaient CC deviennent CC examen + note TP Analyse chimique</p> <p>- Semestre 3 UE sciences fondamentales discipline Biodiversité et bio-évolution des milieux naturels 1 MCC de session 1 qui étaient CT écrit 1h deviennent CT écrit 1 h (examen anticipé)</p> <p>- S3 UE sciences du médicament discipline Voies d'accès aux substances médicamenteuses : Chimie organique MCC de session 1 qui étaient CT écrit 1h et CC pour TP deviennent CT écrit 1 h (examen anticipé) et CC pour TP</p> <p>- Pas de note pour le stage officinal d'initiation obligatoire mais soit « validé » ou « non validé ». Modification des modalités du stage : Le stage officinal d'initiation est précisé par la phrase « <i>un stage officinal d'initiation, d'une durée de quatre semaines, à temps complet, effectué de mi-juin à début septembre entre la fin du quatrième semestre et avant le début du cinquième semestre, dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des</i></p>	Mise en conformité de la fiche et intégration de l'engagement étudiant et du service sanitaire.	Conseil UFR 03/04/18

				<p><i>formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence à l'arrêté modificatif de l'arrêté du 22 mars 2011</li> <li>- Ajout de la mention Approche par compétence</li> <li>- UE du tronc commun doivent représenter au min 80% et au max 90% du total des enseignements.</li> <li>- Ajout de la mention : les UE de M1 ne font pas parties des UE libres en deuxième année de pharmacie,</li> <li>- Modification du texte des règles d'absences aux TP qui devient deux absences au plus aux TP sont acceptées si elles sont justifiées et si l'étudiant a été présent au minimum à 50% des Travaux Pratiques.</li> <li>- Les stages : remplacement des tableaux de bord et carnets de stage par un portfolio</li> <li>- Stage d'application ajout de la mention en officine ou en service hospitalier sous la responsabilité d'un pharmacien.</li> <li>- Suppression du stage hospitalier et du stage de pratique professionnelle</li> <li>- Ajout du service sanitaire : Dans le cadre du service sanitaire visant à initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire, la formation dispensée comprend des éléments de préparation permettant l'acquisition par l'étudiant de connaissances et compétences spécifiques préalables à l'action de prévention. Les objectifs pédagogiques du service sanitaire correspondent à un référentiel de formation. L'organisation pédagogique et administrative du service sanitaire est placée sous la responsabilité du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des études pharmaceutiques.</li> <li>- Stage optionnel de découverte modification du texte qui devient : un (ou plusieurs) stage(s) optionnel(s) de découverte du monde du travail ou de la recherche dans le domaine de la santé hors officine réalisé(s) dans le cadre de la construction du projet d'orientation professionnelle de l'étudiant.</li> <li>- SIR modification du nom du master BIOPS qui est devenu le master SANTE</li> <li>- Règles de redoublement des étudiants suite au nouvel arrêté sont modifiées : Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, hors PACES et année de césure, et aucune année (de 2ème année et 3ème année d'études) ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.</li> <li>- Reconnaissance de l'engagement étudiant : ajout du texte suivant : <b>VII - Reconnaissance de l'engagement étudiant</b> Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local, d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire, d'un service civique ou d'un volontariat dans les armées pourront être validées au titre de sa formation. L'engagement doit être substantiel : un volume horaire <b>d'au moins 40 h sur 6 mois</b> est attendu (attesté par la structure d'accueil) Cette validation prendra la forme de l'attribution de points bonus et est limitée à 20 points nécessaires à la validation de</li> </ul>	
--	--	--	--	---	--

					l'année. Le jury d'année est souverain quant à l'attribution, ou non, de ces points bonus. Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises.		
			3 et 4		<p>Changement de nom du gestionnaire de scolarité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☒ Semestre 5 UE enseignements généraux 1 Discipline Vois d'accès précision des coefficients</li> <li>☒ Semestre 5 et 6 UE librement choisie modification du texte sur les EC des UE de master qui devient : les EC A (3 ECTS) et B (3ECTS) peuvent valider chacun une UE librement choisie (3ECTS). Dans ce cas, l'étudiant s'engage à suivre les EC A et B et à réaliser le travail personnel.</li> <li>☒ Semestre 6 UE librement choisies, biochimie clinique la session 2 devient un oral à la place du CC.</li> <li>☒ Référence à l'arrêté modificatif de l'arrêté du 22 mars 2011</li> <li>☒ Ajout de la mention approche par compétence</li> <li>☒ les unités d'enseignement du tronc commun devant représenter au minimum 80% et au maximum 90% du total des enseignements</li> <li>☒ Ajout de la mention ,les UE de M1 font parties des UE librement choisies en 3ème année de pharmacie</li> <li>☒ Les stages : remplacement des tableaux de bord et carnets de stage par un portfolio</li> <li>☒ Stage d'application ajout de la mention en officine ou en service hospitalier sous la responsabilité d'un pharmacien.</li> <li>☒ Ajout du service sanitaire : Dans le cadre du service sanitaire visant à initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire, la formation dispensée comprend des éléments de préparation permettant l'acquisition par l'étudiant de connaissances et compétences spécifiques préalables à l'action de prévention. Les objectifs pédagogiques du service sanitaire correspondent à un référentiel de formation. L'organisation pédagogique et administrative du service sanitaire est placée sous la responsabilité du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des études pharmaceutiques.</li> <li>☒ Stage optionnel de découverte modification du texte qui devient : un (ou plusieurs) stage(s) optionnel(s) de découverte du monde du travail ou de la recherche dans le domaine de la santé hors officine réalisé(s) dans le cadre de la construction du projet d'orientation professionnelle de l'étudiant.</li> <li>☒ SIR modification du nom du master BIOPS qui est devenu le master SANTE</li> <li>☒ Règles de redoublement des étudiants suite au nouvel arrêté sont modifiées : Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, hors PACES et année de césure, et aucune année (de 2ème année et 3ème année d'études) ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.</li> <li>☒ Reconnaissance de l'engagement étudiant : ajout du texte suivant : <b>VII - Reconnaissance de l'engagement étudiant</b> Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un</li> </ul>	Mise en conformité de la fiche et intégration de l'engagement étudiant et du service sanitaire.	Conseil UFR 03/04/18

					étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local, d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire, d'un service civique ou d'un volontariat dans les armées pourront être validées au titre de sa formation. L'engagement doit être substantiel : un volume horaire d' <b>au moins 40 h sur 6 mois</b> est attendu (attesté par la structure d'accueil) Cette validation prendra la forme de l'attribution de points bonus et est limitée à 20 points nécessaires à la validation de l'année. Le jury d'année est souverain quant à l'attribution, ou non, de ces points bonus. Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises.		
UFR Sciences Humaines – Géographie P. Camberlin	LP	Géographie - « Aménagement Paysager Gestion des Espaces Végétaux Urbains » (GEVU)			Réduction du volume horaire total des CM : passage de 187h à 167h Augmentation du volume horaire total des TD : passage de 272h à 292h Projet tuteuré : passage de 30h à 40h de cours	Pas d'incidence financière : même nombre d'heures total 550h	05/04/18
				UE2	Augmentation des heures CM : passage 30h à 34h Réduction des heures TD : passage de 35h à 34h Augmentation du volume horaire total de l'UE2 : passage de 65h à 68h (Détail ci-dessous)		05/04/18
				21	Changement d'intitulé : « Introduction à la durabilité » devient « Politiques publiques et aménagement urbain » Augmentation des heures CM : passage de 3h à 11h Augmentation des heures TD : passage de 3h à 13h Augmentation du volume horaire total : passage de 6h à 24h	Pas d'incidence financière, le volume total de la maquette reste inchangé	05/04/18
				22	Augmentation des heures CM : passage de 4h à 8h Réduction des heures TD : passage de 8h à 5h Augmentation du volume horaire total : passage de 12h à 13h		05/04/18
				23	Changement d'intitulé : « Ecologie urbaine/pédologie » devient « Ecologie urbaine, Qualité de l'air et îlot de chaleur urbain en contexte de changement climatique » Augmentation des heures CM : passage de 8h à 15h Augmentation des heures TD : passage de 8h à 16h Augmentation du volume horaire total : passage de 16h à 31h		05/04/18

			24	Suppression de l'UE 24 « Aménagement urbain » Suppression 7h CM Suppression 8h TD Soit un total de 15h		05/04/18
			25	Suppression de l'UE 25 « Qualité de l'air et îlot de chaleur urbain » Suppression 8h CM Suppression 8h TD Soit un total de 16h		05/04/18
			UE3	Augmentation des heures CM : passage 31h à 32h Augmentation des heures TD : passage de 30h à 41h Augmentation du volume horaire total de l'UE3 : passage de 61h à 73h (Détail ci-dessous)	Pas d'incidence financière, le volume total de la maquette reste inchangé	05/04/18
			32	Changement d'intitulé : « Zéro phyto et gestion différenciée » devient « Physiologie des plantes terrestres » Réduction des heures CM : passage de 17h à 14h Augmentation des heures TD : passage de 10h à 14h Augmentation du volume horaire total : passage de 27h à 28h		05/04/18
			33	Augmentation des heures CM : passage 4h à 8h Augmentation des heures TD : passage de 10h à 17h Augmentation du volume horaire total : passage de 14h à 25h		05/04/18
			UE4	Changement d'intitulé : « Fonctionnement et gestion du patrimoine arboré urbain » devient : « Pratiques de gestion du patrimoine végétal urbain » Réduction des heures CM : passage 59h à 26h Augmentation des heures TD : passage de 24h à 38h Réduction du volume horaire total de l'UE4 : passage de 83h à 64h (Détail ci-dessous)		05/04/18
			41	Changement d'intitulé : « Physiologie de l'arbre » devient « Zéro phyto et gestion différenciée » Augmentation des heures CM : passage de 12h à 23h Augmentation des heures TD : passage de 12h à 18h Augmentation du volume horaire total : passage de 24h à 41h		05/04/18



			42 et 43	<p>Changement d'intitulé : « Chantiers de plantations » et « Gestion des arbres urbains » deviennent « Gestion des arbres et boisements »</p> <p>Réduction des heures CM : passage de 12h + 35h à 19h</p> <p>Augmentation des heures TD : passage de 5h + 7h à 16h</p> <p>Réduction du volume horaire total : passage de 17h + 42h à 35h</p>		05/04/18
			UE5	<p>Augmentation des heures CM : passage de 29h à 33h</p> <p>Réduction des heures TD : passage de 77h à 76h</p> <p>Réduction du volume horaire total de l'UE5 : passage de 106h à 103h (Détail ci-dessous)</p>		05/04/18
			51	<p>Réduction des heures TD : passage de 15h à 14h</p> <p>Réduction du volume horaire total : passage de 20h à 19h</p>	Pas d'incidence financière, le volume total de la maquette reste inchangé	05/04/18
			53	<p>Augmentation des heures CM : passage de 0 à 4h</p> <p>Augmentation du volume horaire total : passage de 16h à 20h</p>		05/04/18
			UE6	<p>Réduction des heures CM : passage de 38h à 26h</p> <p>Augmentation des heures TD : passage de 37h à 38h</p> <p>Réduction du volume horaire total : passage de 75h à 64h (Détail ci-dessous)</p>		05/04/18
			61	<p>Augmentation des heures CM : passage de 0h à 4h</p> <p>Réduction des heures TD : passage de 20h à 16h</p>		05/04/18
			62	<p>Réduction des heures CM : passage de 14h à 8h</p> <p>Réduction du volume horaire total : passage de 20h à 14h</p>		05/04/18
			63	<p>Changement d'intitulé : « Evaluation des coûts et animation d'équipe » devient « Gestion de projet, des coûts et des moyens humains »</p> <p>Augmentation des heures CM : passage de 4h à 14h</p> <p>Augmentation des heures TD : passage de 6h à 16h</p> <p>Augmentation du volume horaire total : passage de 10h à 30h</p>		05/04/18

				64	Suppression de l'UE64		05/04/18
				71	Augmentation des heures TD : passage de 30h à 40h Augmentation du volume horaire total de l'UE7 : passage de 30h à 40h Le dossier + soutenance orale est remplacé par un CC écrit et/ou oral	Pas d'incidence financière, le volume total de la maquette reste inchangé	05/04/18
UFR Droit, Sciences économique et politique	M2	Juriste des collectivités territoriales (JCT)	Semestre 3	UE1	-droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité : 14h CM au lieu de 12h CM-coef 1.5 au lieu de 1 -Responsabilité pénale des autorités locales : 14h CM au lieu de 12h CM – coef 1.5 au lieu de 1 -le fonctionnement des assemblées délibérantes : 3.5h CM au lieu de 3 h CM -les relations entre les agents administratifs et les élus locaux : 14h CM au lieu de 12h CM -suppression : relations associations/ collectivités territoriales (12h CM)	Master 2 JCT formation initiale Passage de 51 h CM à 45.5 h CM Volume horaire étudiant : 357h au lieu de 354h	04/04/2018
			Semestre 3	UE2	-droit de la fonction publique territoriale : 14h CM au lieu de 12h CM -stratégie budgétaire et financière des collectivités territoriales 28h CM au lieu de 24h CM -contentieux des collectivités territoriales : 21h CM au lieu de 18h CM -fonction publique territoriale : 7h CM au lieu de 6h CM -rédaction de mémoire contentieux : 7h CM au lieu de 6h CM -assurances et responsabilité des collectivités : 3.5 h CM au lieu de 3h -ajouter : juriste en centre hospitalier : 7h CM -suppression: pratique budgétaire des collectivités locale (6h CM)	Master 2 JCT formation initiale Passage de 75h CM à 87.5 h CM	04/04/2018

			Semestre 3	UE3	<ul style="list-style-type: none"> <li>-police municipale : 17.5h CM au lieu de 18h CM</li> <li>-droit de l'urbanisme : 31.5h CM au lieu de 30h CM</li> <li>-droit local de l'environnement : 21h CM au lieu de 12h CM</li> <li>-politique foncière et d'aménagement : 7h CM au lieu de 6h CM</li> <li>-suppression : politique environnementale (6h CM)</li> </ul>	Master 2 JCT formation initiale Passage de 72h CM à 77h CM	04/04/2018
			Semestre 3	UE4	<ul style="list-style-type: none"> <li>-la négociation dans la commande publique : 7h CM au lieu de 6h CM</li> <li>-le management de l'achat public : 7h CM au lieu de 6h CM</li> <li>-l'exécution des contrats publics : 7h CM au lieu de 6h CM</li> <li>-initiation aux logiciels « marchés » : 7h CM au lieu de 6h CM</li> </ul>	Master 2 JCT formation initiale Passage de 66h CM à 70h CM	04/04/2018
			Semestre 3	UE5	<ul style="list-style-type: none"> <li>-droit public immobilier et gestion patrimoniale : 21h CM au lieu de 18h CM</li> <li>-droit communautaire applicable aux collectivités locales : 17.5h CM au lieu de 18h CM</li> <li>-les « satellites » économiques des collectivités territoriales : 14h CM au lieu de 12h CM</li> <li>-la conduite de projet : 7h CM au lieu de 6h CM</li> <li>-suppression : droit public économique local (18h CM)</li> </ul>	Master 2 JCT formation initiale Passage de 72h CM à 59.5h CM Total S1 : 339.5h au lieu de 336h	04/04/2018
			Semestre 4	UE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>-préparation aux concours administratifs : 17.5h CM au lieu de 18h CM</li> </ul>	Master 2 JCT formation initiale Passage de 18h CM à 17h5h CM Total S2 : 17.5h au lieu de 18h	04/04/2018
			Semestre 3	UE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>-droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité : 14h CM au lieu de 12h CM- coef 1.5 au lieu de 1</li> <li>-responsabilité pénale des autorités locales : 14h CM au lieu de 12h CM- coef 1.5 au lieu de 1</li> <li>-le fonctionnement des assemblées délibérantes : 3.5h CM au lieu de 3h</li> <li>-les relations entre les agents administratifs et les</li> </ul>	Création master 2 JCT formation en alternance Cours communs M2 JCT FI Passage de 51h CM à 45.5h CM Volume horaire étudiant : 455h	04/04/2018

				<p>élus locaux : 14h CM au lieu de 12h CM</p> <p>-suppression : relations associations/collectivités territoriales (12h CM)</p>			
			Semestre 3	UE2	<p>-droit de la fonction publique territoriale : 14h CM au lieu de 12h CM</p> <p>-stratégie budgétaire et financière des collectivités territoriales : 28h CM au lieu de 24h CM</p> <p>-contentieux des collectivités territoriales : 21h CM au lieu de 18h CM</p> <p>-fonction publique territoriale : 7h CM au lieu de 6h CM</p> <p>-rédaction de mémoires contentieux : 7h CM au lieu de 6h CM</p> <p>-assurances et responsabilité des collectivités : 3.5h CM au lieu de 3h</p> <p>-ajouter : juriste en centre hospitalier : 7h CM</p> <p>-suppression : pratique budgétaire des collectivités locales (6h CM)</p>	<p>Création master 2 JCT formation en alternance</p> <p>Cours communs M2 JCT FI</p> <p>Passage de 75h CM à 87.5h CM</p>	04/04/2018
			Semestre 3	UE3	<p>-police municipale : 17.5h CM au lieu de 18h CM</p> <p>-droit de l'urbanisme : 31.5h CM au lieu de 30h CM</p> <p>-droit local de l'environnement : 21h CM au lieu de 12h CM</p> <p>-politique foncière et d'aménagement : 7h CM au lieu de 6h CM</p> <p>-suppression : politique environnementale (6h CM)</p>	<p>Création master 2 JCT formation en alternance</p> <p>Cours communs M2 JCT FI</p> <p>Passage de 72h CM à 77h CM</p>	04/04/2018
			Semestre 3	UE4	<p>-la négociation dans la commande publique : 7h CM au lieu de 6h CM</p> <p>-le management de l'achat public : 7h CM au lieu de 6h CM</p> <p>-l'exécution des contrats publics : 7h CM au lieu de 6h CM</p> <p>-initialisation aux logiciels « marchés » : 7h CM au lieu de 6h CM</p>	<p>Création master 2 JCT formation en alternance</p> <p>Cours communs M2 JCT FI</p> <p>Passage de 66h CM à 70h CM</p>	04/04/2018

			Semestre 3	UE5	-droit immobilier et gestion patrimoniale : 21h CM au lieu de 18h CM -droit communautaire applicable aux collectivités locales : 17.5h CM au lieu de 18h CM -les « satellites » économiques des collectivités territoriales : 14h CM au lieu de 12h CM -la conduite de projet : 7h CM au lieu de 6h CM -Suppression : droit public économique local	Création master 2 JCT formation en alternance Cours communs M2 JCT FI Passage de 72h CM à 59.5h CM Total S1 : 339.5h au lieu de 336h	04/04/2018
			Semestre 4	UE1	-Ajouter : projet tutoré : 98h CM -Préparation aux concours administratifs : 17.5h CM au lieu de 18h CM -Suppression : réalisation d'un stage de deux mois minimum au sein d'une structure d'accueil	Création master 2 JCT formation en alternance Cours communs M2 JCT FI Passage de 18h à 115.5h CM	04/04/2018

L'augmentation d'heures pour la FC et l'apprentissage est autofinancée

Création d'un DU « Préparation aux grandes écoles du droit » / Prépa GED

UFR SVTE Pierre Lapaquette	M1	Biologie Santé parcours « Nutrition et Sciences des Aliments » (NSA)	1	1	La maquette actuelle est de 30h CM + 20h TD. Nous souhaiterions passer à 38h CM + 12h TD.	La mutualisation d'une partie de cette UE avec Besançon (visioconférence) a entraîné une suppression de certains enseignements sous forme de TD au profit de CM. Ces changements se traduiront par des économies puisque les enseignements TD nécessitent la répartition en 3 groupes des étudiants, contre un seul pour les CM.	18/12/17
			1	5 (professionnalisation)	La maquette actuelle est de 18h CM + 12h TD pour un total de 30 h en professionnalisation. <b>Nous souhaiterions passer à 26h CM + 4h TD.</b>	Ce changement se fait suite à la demande d'un intervenant (L. Didlot, Initiation à la comptabilité) qui souhaite pour des raisons pédagogiques avoir 12h d'enseignement sous forme de CM, plutôt que 4h CM + 8h TD. Ce changement se traduira également par des économies puisque les enseignements TD nécessitent la répartition en 3 groupes des étudiants,	18/12/17

						contre un seul pour les CM.	
<b>UFR SVTE</b> M. Redecker	<b>M2</b>	<i>Biologie Santé</i> parcours « <b>Biologie Intégrative des Interactions Plantes Microorganismes Environnement</b> » (B2IPME)	1	5b	Modifier intitulé de l'UE 5 : « <b>Conception et analyse de projets / préparation à la vie professionnelle / Anglais</b> »  Modifier l'intitulé de l'UE 5b en : « <b>Préparation à la vie professionnelle / Anglais</b> »  Différencier l'UE 5 b dans l'arborescence en deux parties : Préparation à la vie professionnelle 12 h CM, 8 h TD, évaluation : CT écrit (sessions 1 et 2), coeff 2 Anglais 18 h TD, évaluation : CC écrit/oral, coeff 2	Mieux afficher l'anglais, clarifier les modalités de contrôle des connaissances	16/10/17
			2		Suppression, à la fin de la FF de la mention « session de rattrapage en juillet »		16/10/17
			1	UE facultative	Remplacement de « M1 SVS » par « M1 BS » suite au changement de nom de mention		16/10/17
<b>UFR SVTE</b> MM. Narce et Bellenger	<b>M2</b>	<i>Nutrition et Sciences des Aliments</i> Parcours « <b>Nutrition Santé</b> » (NS)	1	3	Modification des ECTS et coefficients de l'épreuve de CT : passage de 6 à 9	Erreur de comptabilisation des ECTS : certains étudiants n'avaient que 24 ECTS au lieu de 30 sur le S1	16/10/17
			1	4	Scission de l'UE 4 en UE 4a et UE 4b pour s'adapter aux spécificités des sensibilités pro et recherche. UE 4a : 6 ECTS, épreuve de CT coeff 6 UE 4b : 9 ECTS, épreuve de CT coeff 9	Erreur de comptabilisation des ECTS : certains étudiants n'avaient que 24 ECTS au lieu de 30 sur le S1	
			1	5	Suppression de l'évaluation de l'anglais en CT (la matière ne sera évaluée qu'en CC, coeff 2, 2 ECTS)	Erreur d'harmonisation avec les MCC d'anglais des M2 MIB et B2IPME, puisque l'anglais est mutualisé	

<b>UFR SVTE</b> MM. Andréoletti	<b>M2</b>	Biologie Santé parcours « <b>Management et Innovation en Biotechnologies</b> » (MIB)	1	2	Suppression de l'évaluation de l'anglais en CT (la matière ne sera évaluée qu'en CC, coeff 2, 2 ECTS)	Erreur d'harmonisation avec les MCC d'anglais des M2 NS et B2IPME, puisque l'anglais est mutualisé	16/10/17
<b>UFR SVTE</b>	<b>M1 et M2</b>	M1 B2IMPE, M1 BCPA, M2 EGRP, M2 SCM, M1 DycoB, M2 SP2G, M2 SEME			- ajout la mention relative à la conservation des notes de CC>=12 - M1 BCPA : changement de nom d'une option pour faciliter la modélisation : option « nutriginomique »		16/10/17
	<b>Licence 1 et 2</b>	<i>Sciences de la Vie et de la Terre</i>			- ajout la mention relative à la conservation des notes de CC>=12 - L1 : ajout du directeur des études du semestre 2 (M. Cherkaoui, candidature acceptée en conseil), - L2 : mise à jour du nom des deux filières de licence 3 pro suite à leur changement de nom de mention ou de dénomination lors du nouveau contrat, en tant que poursuite d'études possible	+ corrections de coquilles	16/10/17
	<b>Licence 2 et 3</b>	<i>Sciences de la Terre</i>			ajout la mention relative à la conservation des notes de CC>=12		16/10/17
<b>UFR SVTE</b> Mickaël Rialland	<b>Licence 3</b>	<i>Sciences de la Vie</i> Parcours « <b>Biologie Cellulaire et Physiologie</b> » (BCP)	S6	10	modification des ECTS et des coefficients de l'épreuve optionnelle Biotechnologies Vertes. Passage de 6 ECTS à 4.5 ECTS avec coefficients CT de 3 et CC de 1.5	Nécessité d'harmonisation avec les autres options de l'UE 10 à 4.5 ECTS et maintenir total ECTS attribués à l'UE de 6 crédits	18/12/17
<b>UFR SVTE</b> Mickaël Rialland / Dominique Delmas	<b>Licence 3</b>	<i>Sciences de la Vie</i> Parcours « <b>Biochimie Biologie Moléculaire</b> » (BBM)	S5	3	Changement de volume horaire pour l'enseignement d'immunologie Cellulaire et Moléculaire: 12h CM 10h TD et Bh TP	Harmonisation avec cet enseignement mutualisé avec les parcours L3 BCP et CUPGE-BCB	18/10/17

UFR SVTE Mathieu Thevenot	LP	Agronomie Parcours « <b>Agriculture, Durabilité, Nouvelles Technologies</b> » (ADNT)	S5 et S6		Modifications des textes référents aux sessions d'examen et de compensation/capitalisation	Nécessité pour être en accord avec les autres formations de l'UFR et harmoniser les 2 licences pro.	12/07/17 puis 18/12/17
	LP	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement parcours « <b>Dépollution, production et Gestion Durable des Eaux</b> » (DPGDE)	S5 et S6		Modifications des textes référents aux sessions d'examen et de compensation/capitalisation	Nécessité pour être en accord avec les autres formations de l'UFR et harmoniser les 2 licences pro.	12/07/17 puis 18/12/17
IUT Dijon/Auxerre	LP	C3D Métiers de l'Industrie : Conception de Produits Industriels (MI- CPI) Parcours : « <b>Conception 3D Avancée et Calcul de Structures</b> » (C3D-CS) - Site de Dijon	Non concerné	UE2 UE3 UE4 UE6 UE7	UE2/UE3/UE4/ modification ventilation des HCM/TD/TP UE3 modification coefficients UE4/UE6/UE7 modification intitulé et modification durée stage		CA de l'IUT 25/04/18



	LP	<i>Métiers de l'informatique</i> <i>Systèmes d'Information et Gestion de Données (MISIGD)</i> Parcours : <b>« Infrastructures , Stockage et Analyse de données Massives - Big Data » (ISAM )</b>	Non concerné		Modification du responsable de filière		CA de l'IUT 25/04/18
	LP	<i>Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel</i> Parcours : <b>« Archives et Patrimoines Industriels, Culturels et Administratifs » (APICA)</b>	Non concerné	UE1 UE2	UE1/UE2 Modification des libellés UE2 modification HCM/TD UE2 Création d'une discipline		CA de l'IUT 25/04/18
	LP	<i>Industries Agro-Alimentaires : Gestion, Production et Valorisation (IAA)</i> Parcours <b>« Spécialisation Agro-Alimentaire pour</b>	Non concerné	UE1 UE2 UE3 UE4 UE5 UE6 UE8 UE9	UE1/UE2/UE3/UE4/UE5/UE6/UE8/UE9: modification ventilation HCM/TD/TP UE7 : création UE1/UE6 : modification coefficients et crédits ECTS		CA de l'IUT 25/04/18

		<b>la Maintenance et les Travaux Neufs »</b> (SAAM TN)					
	<b>DUT2</b>	<b>« Métiers du Multimédia et de l'Internet »</b> (MMI)	S3/S4	UE3.1 UE3.2 UE4.1 UE4.2	S3 et S4 -UE3.1/3.2/4.1/4.2 Modification ventilation HCM/TD/TP UE3.2/4.1 : modification appellation de 2 disciplines UE4.1/4.2 : modification crédits ECTS		CA de l'IUT 25/04/18
	<b>LP</b>	<i>Management et Gestion des Organisations</i> Parcours : <b>« Management de Projet en Restauration »</b> (MGO)	Non concerné		CREATION parcours Management de Projet en Restauration Ouverture 2018/2019		CA de l'IUT 25/04/18
	<b>DUT2</b>	<b>« Métiers du Multimédia et de l'Internet »</b> (MMI) - contrat de professionnalisation	S3/S4	UE31 UE32 UE41 UE42	CREATION DUT 2 <sup>ème</sup> année en alternance (en contrat de professionnalisation) rentrée 2018/2019		CA de l'IUT 25/04/18

**Création DU en anglais « Business Administration Management » (BAM)  
Ouverture 2018/2019**

**Création DU en anglais « Computing, Science, Multimedia and Internet » (CSMI)  
Ouverture 2018/2019**

**Création DU en anglais « Food, Biology ans Mechanics » (FBM)  
Ouverture 2018/2019**

**Création DU en anglais « Network and Telecommunication » (NT)  
Ouverture 2018/2019**

IUT Dijon/Auxerre	LP	<i>Métiers de la GRH : assistant</i> <b>Parcours :</b> « Gestion de la Paie et du social » (GPS)	Non concerné		Pour rappel information : Ouverture rentrée 2018/2019	<b>FF accréditée en avril 2017</b> <b>A intégrer dans l'offre de formation UB</b>	CA de l'IUT 25/04/18																																							
	DUCG	<i>Diplôme Universitaire de Comptabilité et Gestion</i> Préparation aux épreuves du « <b>Diplôme de Comptabilité et de Gestion</b> » (DCG)	Non concerné	UE3 UE7 UE12	Création de 3 UE : UE 3 DROIT SOCIAL UE 7 MANAGEMENT UE 12 ANGLAIS APPLIQUE AUX AFFAIRES <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">1 année de formation</th> </tr> <tr> <th>Unités d'enseignement</th> <th>CM Intégrés</th> <th>Coef</th> <th>ECTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>UE2 : Droit des sociétés</td> <td>105</td> <td>3</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>UE3 : Droit social</td> <td>117</td> <td>3</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>UE4 : Droit fiscal</td> <td>90</td> <td>2</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>UE7 : Management</td> <td>117</td> <td>3</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>UE10 : Comptabilité approfondie</td> <td>120</td> <td>3</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>UE11 : Contrôle de gestion</td> <td>117</td> <td>3</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>UE 12 : Anglais appliqué aux affaires</td> <td>34h</td> <td>1</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td><b>Total DCG</b></td> <td><b>700 h</b></td> <td><b>18</b></td> <td><b>60</b></td> </tr> </tbody> </table> Attribution de crédits ECTS Passé de 532 à 700H	1 année de formation				Unités d'enseignement	CM Intégrés	Coef	ECTS	UE2 : Droit des sociétés	105	3	9	UE3 : Droit social	117	3	10	UE4 : Droit fiscal	90	2	7	UE7 : Management	117	3	10	UE10 : Comptabilité approfondie	120	3	11	UE11 : Contrôle de gestion	117	3	10	UE 12 : Anglais appliqué aux affaires	34h	1	3	<b>Total DCG</b>	<b>700 h</b>	<b>18</b>	<b>60</b>	<b>Version à valider pour rentrée 2018/2019</b>
1 année de formation																																														
Unités d'enseignement	CM Intégrés	Coef	ECTS																																											
UE2 : Droit des sociétés	105	3	9																																											
UE3 : Droit social	117	3	10																																											
UE4 : Droit fiscal	90	2	7																																											
UE7 : Management	117	3	10																																											
UE10 : Comptabilité approfondie	120	3	11																																											
UE11 : Contrôle de gestion	117	3	10																																											
UE 12 : Anglais appliqué aux affaires	34h	1	3																																											
<b>Total DCG</b>	<b>700 h</b>	<b>18</b>	<b>60</b>																																											
UFR Sciences Humaines	M1	Histoire	S1 et S2	UE3 et UE7	« Type d'évaluation » en Epigraphie des mondes anciens : remplacer CC par CT	Le cours est mutualisé avec la 3 <sup>ème</sup> année de licence et l'examen est un CT pendant la période des examens écrits	05/04/18																																							
					« <b>Sessions d'examen</b> » : remplacer « une session en avril et une session de rattrapage en septembre » par « Les sessions d'examens sont établies selon le calendrier universitaire et les conditions définies par l'université. Deux sessions d'examen sont organisées : une 1ère		05/04/18																																							

					session en janvier (semestre 1) et juin (semestre 2) et une 2ème session de rattrapage en septembre »		
M2	Histoire parcours « Recherche »				« <b>Modalités d'accès à la formation</b> » : remplacer la mention « Sur sélection (+) » par « De droit : pour les étudiants ayant validé la 1ère année de master Histoire à l'uB. Par validation d'acquis : pour les étudiants ayant validé une 1ère année de master dans une autre mention et/ou une 1ère année de master dans une autre université. »	Application de la réforme du cycle master	05/04/18
		S4	UE7		<b>UE7 Stage</b> : indication de la durée du stage « minimum 10 jours et maximum 15 jours » <b>« Sessions d'examen »</b> : remplacer « Une session en avril, une session de rattrapage en septembre. » par Une 1ère session en janvier (pour le S1) et mai (pour le S2) et une 2ème session de rattrapage en juin ou septembre. »	Durée non renseignée	05/04/18
M2	Histoire parcours « Archives »				« <b>Modalité d'accès à l'année de formation</b> » : remplacer « sur sélection » par « de droit »	Application de la réforme du cycle master	05/04/18
					« <b>Sessions d'examen</b> » : remplacer « Une session en avril, une session de rattrapage en septembre. » par Une 1ère session en janvier (pour le S3) et juin (pour le S4) et une 2ème session de rattrapage en septembre. »		05/04/18
		S4			<b>UE6 Stage</b> : indication de la durée maximum du stage (6 mois)	Durée maximum non renseignée	05/04/18
M1	« Transports, Mobilités, Environnement,	S1	UE1		« <b>Type évaluation</b> » : CT pour Transport urbain interurbain et CC pour Atelier transport et urbanisme au lieu d'un CC commun pour les 2.		05/04/18

		<b>Climat »</b> (TMEC)	S2	UE1	<b>Répartition des heures de l'unique discipline de l'UE</b> (Enquête transport 48h TD) entre 2 disciplines (Enquête transport 36hTD et Méthodologie de l'enquête qualitative 12hTD), introduction d'un CC pour les 2 disciplines.	Pas d'incidence financière (même nombre d'heures)	05/04/18
	<b>M1</b>	<i>Sciences Sociales</i>	S1	UE2, UE3, UE4	<b>Modification des UE2, 3 et 4 (disciplines, répartition des heures)</b>	Pas d'incidence financière (même nombre d'heures)	05/04/18
			S2	UE1	<b>Modification de l'UE (disciplines et répartition des heures)</b>	Pas d'incidence financière (même nombre d'heures)	05/04/18
			S2	UE10	<b>Introduction d'un stage facultatif</b> (possibilité de soutenir un mémoire ou de faire un rapport de stage)		05/04/18
	<b>M2</b>	<i>Sciences Sociales</i> parcours « <b>Société, Territoire et Vieillesse</b> » et parcours « <b>Ingénierie Sociale</b> »	S3	UE5	<b>Modification de l'UE (disciplines et répartition des heures)</b>	Pas d'incidence financière (même nombre d'heures)	05/04/18
			S4	UE7	<b>Indication de la durée du stage</b> : Stage de 3 mois minimum à 6 mois maximum	Durée non renseignée	05/04/18
<b>IUT Chalon-sur-Saône</b>	<b>LP</b>	<i>Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques</i> Parcours 1 : « <b>Gestion Technique et Économique des agro-équipements</b> » (GETA) Parcours 2 : « <b>Automatisme et Robotisation</b> »		UE5	Modification de la durée de stage : maximum 16 semaines et non minimum	<i>Arrêté du 17/11/1999 relatif à la LP – Titre II chapitre 1<sup>er</sup> art. 7 (Le stage, organisé dans les conditions fixées aux articles 5 et 7 de l'arrêté du 9 avril 1997 susvisé, comporte de 12 à 16 semaines)</i>	

		<b>en Élevage »</b> (ARE)					
LP	Techniques du Son et de l'Image Parcours : « <b>Techniques et Activités de l'Image et du Son</b> »		UE1	Modification du type d'évaluation de la matière « Histoire des médias » en CC et non CT			
			UE2	Modification du type d'évaluation des matières « Anglais », « Stratégie digitale et web marketing » et « droit des médias » en CC et non CT			
			UE8	Modification de la durée du stage de 14 à 16 semaines au lieu de 12 à 14 semaines			
LP	Maintenance et Technologie : Contrôle Industriel Parcours : « <b>Contrôle non Destructif des Matériaux et des Structures</b> »		UE5	Modification de la durée du stage de 14 à 16 semaines au lieu de 12 à 16 semaines			
DUT	<b>Gestion Logistique et Transport (GLT)</b> (année spéciale)	Modification du volume horaire étudiant : TD 812h – stage ou projet : 414h – TOTAL 1226h Au lieu de : TD 812h – stage ou projet : 402h – TOTAL 1214h					
DUT	« <b>Génie Industriel et Maintenance</b> » (GIM)	Suppression des heures projets tutorés dans le calcul total des semestres (formation initiale)					
			UE23	Total de l'UE23 195h au lieu de 295h Total du semestre 2 : 540h au lieu de 640h			
			UE33	Total de l'UE33 165h au lieu de 285h Total du semestre 3 : 525h au lieu de 645h			

			UE43	Total du semestre 4 : 255h au lieu de 685h		
			Modifications des volumes horaires des parcours 2 et 3 : Parcours 2 : CM 317h – TD 640h – TP 651h – Total 1608h Parcours 3 : CM 294,5 – TD 593h – TP 614,5 – Total 1502h			